



MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

Demande de Certificat d'autorisation de déménagement de bâtiment

Documents requis avec une demande de certificat d'autorisation de
déménagement de bâtiment

- Remplir le formulaire de demande en blanc fournie par la Municipalité
- Signer la demande et acquitter les frais de la demande (non-remboursable)
- Plan d'implantation exécuté à une échelle exacte du ou des bâtiment(s) sur l'emplacement sur lequel est projetée la construction indiquant les renseignements suivants :
 - l'identification cadastrale du terrain, ses dimensions et sa superficie, une indication et description des servitudes, s'il y a lieu ;
 - la distance entre tout cours d'eau ou lac et les bâtiments et ouvrages prévus mesurée à partir de la ligne des hautes eaux ;
 - la localisation et les dimensions au sol de chaque bâtiment projeté et des bâtiments existants sur le même emplacement, s'il y a lieu ;
 - les distances entre chaque bâtiment et les lignes de l'emplacement ;
 - la localisation des installations septiques et les distances par rapport aux prises d'eau potable sur l'emplacement et les emplacements voisins, s'il y a lieu.
- Les plans d'élévation, coupes, croquis du ou des bâtiments et devis pour donner une compréhension claire du projet de construction à ériger; ces plans doivent être dessinés à une échelle exacte et reproduits par un procédé indélébile.
- Coût des travaux et durée.

- L'itinéraire, l'emplacement actuel et projeté, la date prévue du déplacement et le temps nécessaire pour le transport.
- Un plan de fondation et un plan d'implantation de l'immeuble, si la relocalisation se fait sur le territoire de la Municipalité.
- Une photographie de l'immeuble à déplacer.
- Une description de la méthode qui sera employée pour favoriser la reprise de la végétation, si l'emplacement actuel ne fait l'objet d'aucun projet d'aménagement ou de construction.
- Une copie des autorisations requises par les divers services publics et para-publics.
- Une preuve d'un certificat d'assurance.
- Engagement pour la vérification des marges.

> **Vérification des marges, dès l'érection des fondations, vous devez fournir à la Municipalité un certificat de localisation, y compris les repères du terrain, en une copie approuvée et signée par un arpenteur-géomètre.**

Demande de certificat d'autorisation de déménagement de bâtiment

Municipalité de La Minerve

Demande de permis #	
Coût du permis : 25,00 \$	Date de la demande :

Identification du propriétaire	
Nom :	Tél. résidence :
Adresse :	Tél. bureau :
Code postal :	
Adresse de la propriété :	

Bâtiments			
Dimension	Façade :	Droit :	Aires :
	Arrière :	Gauche :	Unité de mesure :
Nombre d'étage			
Usage du bâtiment			
Itinéraire			

Pièces justificatives attestant les ententes avec les compagnies d'utilité publique

